



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune de Capbreton
Séance du 14 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué s'est réuni aux salles municipales en raison de la crise sanitaire du COVID-19 sous la présidence de M. Patrick LACLÉDÈRE, Maire de CAPBRETON.

Etaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Yves TRÉZIÈRES, Soline GRAVOUIL, Jean-Luc ASCHARD, Céline FOURNIER, Yves GINESTE, Claire MARSAL GUEZE, Françoise PETIT, Jean-Marc GIBERT, Armelle BARBE, Patrice TROUVÉ, Jean-Yves SORIN, Véronique PUJOL, Cyril NAZABAL, Alexandra DASSÉ, Anne MOLLÉ, Etienne CARRERE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Shanelle BARBIER, Rudy MARÉCHAL, Jacques SCHNEIDER, Bernard CALÈS, Maïté SAINT-PAU, Cédric LARRIEU, Nathalie DUFAU.

Absents excusés : Serge MACKOWIAK a donné pouvoir à Jacques SCHNEIDER, Alexandra LUX a donné pouvoir à Cédric LARRIEU.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SORIN

2020-68

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Vu l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales,

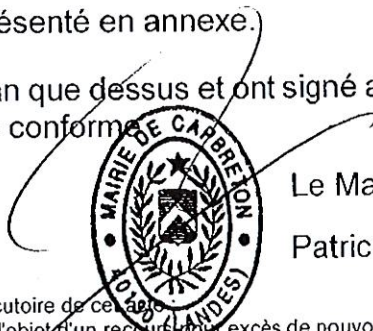
Considérant l'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,
Considérant qu'il convient d'établir le règlement intérieur de la commune dans les six mois qui suivent l'installation,

Après avis favorable de la commission administration générale – finances – éthique en date du 12 octobre 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 29 voix pour,

Adopte le règlement intérieur présenté en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour « extrait » certifié conforme



Le Maire,
 Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce règlement
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération transmise électroniquement le : **16/10/20**
 Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : **16/10/20**

Affiché, le :

Notifié le : **16/10/20**

Publié le :
 P/Le Maire, par délégation,
 P/Le Directeur Général Adjoint des Services
 Le Directeur du Pôle territoire

Eric HAMELIN

